Jean Langers

# Inégalités au Luxembourg : notions et chiffres indispensables

## Des inégalités sociales persistantes qui en disent long sur la société luxembourgeoise

Après un bref examen du concept d'inégalité, seront présentés dans ce qui suivra quelques chiffres sur l'état des inégalités au Luxembourg. Même si la situation y semble quelque peu meilleure que dans beaucoup d'autres pays européens, la persistance de nombre d'inégalités ne saurait être niée. Tout indique qu'elles sont le reflet de différences dans le statut socioéconomique et l'arrière-fond social.

D'après Bihr et Pfefferkorn (2008), « une inégalité sociale est le résultat d'une distribution inégale, au sens mathématique de l'expression, entre les membres d'une société, des ressources de cette dernière, distribution inégale due aux structures mêmes de cette société et faisant naître un sentiment, légitime ou non, d'injustice au sein de ses membres[1] ».

Une inégalité sociale peut être appréhendée en termes mathématiques lorsque les situations de plusieurs individus ou groupes d'individus s'expriment par référence à une unité de mesure comme, dans le cas des revenus, l'euro. Mettre en lumière des inégalités au sens mathématique, présuppose que « toute réalité sociale (soit) définissable en des termes qui la rendent mesurable et en définitive quantifiable » (Bihr, Pfefferkorn 2008). Les indicateurs d'inégalités repris dans les nombreux rapports et études concernent donc une réalité que l'on a su (ou cru pouvoir) mesurer.

La définition proposée fait encore référence à la multidimensionalité des inégalités sociales à travers l'inégale répartition des ressources de la société.

**Les inégalités monétaires sont [...] liées au statut socioéconomique, les ménages aisés comptant très peu de personnes du bas de l'échelle professionnelle.**

Les auteurs précisent qu'il ne s'agit pas uniquement de ressources matérielles (revenus, patrimoine, etc.), mais qu'elles englobent des ressources sociales comme les réseaux de socialisation ou la place occupée dans les institutions, et même des ressources symboliques (diplômes scolaires, maîtrise des références culturelles, etc.). Il faut cependant bien reconnaître que, le plus souvent, la disponibilité des données conduit à privilégier les indicateurs relatifs aux « ressources matérielles » au sens large.

En France, le rapport *Niveaux de vie et inégalités sociales* (2006), présenté dans le cadre des travaux du Conseil national de l'information statistique, retient dans sa liste des indicateurs de base les domaines suivants : revenus, patrimoine, salaires, emploi, éducation, logement, santé et autres (consommation, culture, participation à la vie politique, justice, handicap).

Si le sentiment d'injustice joue également un rôle, c'est qu'il permet de prendre conscience de l'existence d'inégalités qui ne sauraient être assimilées à des phénomènes naturels quasiment inévitables.

Il est à noter que la définition courante de la pauvreté renvoie, d'une certaine manière, aux inégalités existant dans une société donnée. Selon la méthodologie EUROSTAT, adoptée par le STATEC, sont pauvres ceux dont le revenu équivalent adulte disponible est inférieur à 60 % de la médiane calculée pour l'ensemble de la population[2]. On n'est donc pas en présence d'une mesure absolue de la pauvreté, mais d'une évaluation relative. Sont pauvres non ceux qui ne sont pas en mesure d'acheter un panier déterminé de biens et services jugés indispensables pour vivre décemment, mais ceux qui ne disposent pas, au moins, d'un certain pourcentage d'une sorte de

*Jean Langers, économiste et démographe, a travaillé dans les domaines des statistiques et des études sociales.*

## Inégalités ou discriminations ?

Souvent, on emploie indifféremment les termes « inégalités » et « discrimination », alors qu'ils ne recouvrent pas exactement le même phénomène. L'Observatoire des inégalités, qui se considère lui-même comme un « organisme indépendant d'information et d'analyse des inégalités », définit la discrimination comme « une différence de traitement fondée sur un critère illégitime est donc prohibé (âge, sexe, handicap, etc.) ». Il ajoute que « les discriminations produisent des inégalités, mais les inégalités ne sont pas uniquement la conséquence de discriminations ».

Préférer parler de discriminations plutôt que d'inégalités revient fréquemment à légitimer certaines inégalités. Ainsi, sur le marché de travail, des écarts de rémunération sont admissibles du moment qu'ils reflètent des différences dans les dotations en « capital humain ». Mais si, dans une entreprise donnée, deux individus ayant le même niveau d'instruction (et la même ancienneté), mais qui sont de sexe ou d'origine ethnique différents ne touchent pas le même salaire, on est en présence d'une discrimination. Qu'une femme, cadre supérieur dans une banque, gagne, à capital humain et à ancienneté égaux, 10 % de moins que son homologue masculin peut être jugé bien plus grave que le fait que le traitement de cette même femme soit 5 à 10 fois plus élevé que celui du portier. De façon générale, ceux qui mettent l'accent sur les discriminations plutôt que sur les inégalités, tendent à nier l'impact du positionnement dans la hiérarchie socioéconomique. Dans le système scolaire, les inégalités dans les performances tiennent alors uniquement aux capacités intellectuelles différentes, sans que l'on puisse incriminer l'origine sociale.

Selon les experts de l'Observatoire des inégalités, il n'est cependant pas toujours aisé de séparer les effets d'une discrimination des effets des inégalités. Pour ce qui est des différences de salaire selon le sexe, ils pensent qu'elles peuvent très bien provenir, pour partie, de discriminations dont sont victimes les femmes. Une autre cause serait que les tâches domestiques et familiales sont à l'origine d'interruptions de carrière nocives aux possibilités d'avancement.

*Graphique 1 : indice de GINI vers le milieu des années 2000 (pays sélectionnés)*

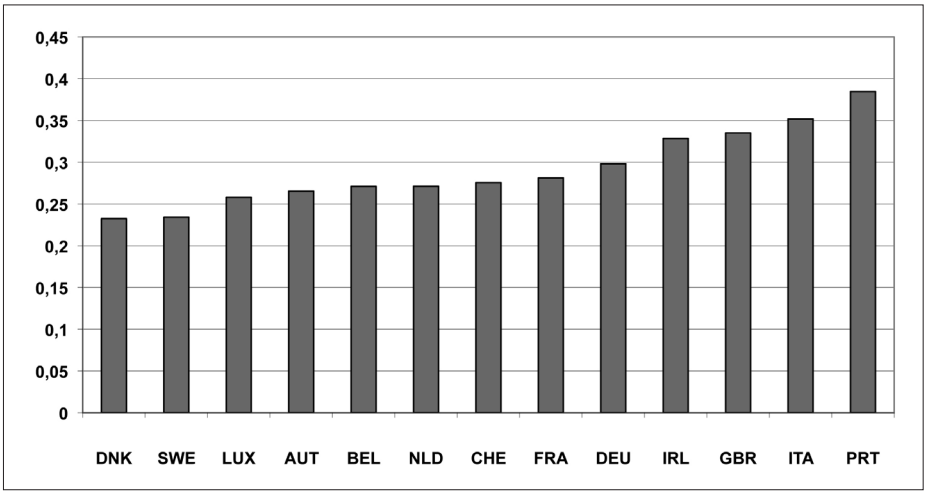


*Source : OCDE*

*Tableau 1 : Luxembourg – indice de GINI – 2003-2008*

| | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Coefficient GINI | 0,28 | 0,26 | 0,26 | 0,28 | 0,27 | 0,28 |

**Source : CEPS-STATEC - EU-SILC**

revenu moyen. Dans des comparaisons dans le temps, il peut arriver que le revenu des personnes considérées comme pauvres augmente en valeur absolue, dans des proportions non négligeables, alors même que le taux de pauvreté s'accroît également parce que les revenus des « non pauvres » progressent encore plus rapidement. Une telle évolution est alors le signe d'une accentuation des inégalités de revenus.

## Les inégalités au Luxembourg

*Inégalités de revenu*

Au Luxembourg, à l'instar de ce qui se fait dans beaucoup d'autres pays, la plupart des indicateurs d'inégalités sont construits à partir de données recueillies auprès d'un échantillon de ménages. Comme pour toutes les enquêtes par sondage, les résultats sont entachés d'une erreur dite « d'échantillonnage » due au fait que ce n'est pas l'ensemble de la population qui est interrogée, mais uniquement une petite fraction. Si d'autres ménages avaient été tirés, les chiffres auraient, sans doute, été quelque peu différents. Dans ces conditions, de faibles variations, d'une année sur l'autre, peuvent être dénuées de toute signification puisqu'elles se situent à l'intérieur de la fourchette constituée par cette erreur d'échantillonnage. Un autre biais important provient des refus de répondre, car il est peu probable que les individus ou ménages ne voulant pas participer aient les mêmes caractéristiques, du point de vue du sujet étudié[3]. En raison de ces incertitudes, il n'est pas interdit de penser qu'en matière de distribution des revenus, une exploitation des données fiscales permettrait, sous certaines conditions, d'avoir des informations bien plus fiables.

Le domaine de prédilection pour la mesure des inégalités sont les revenus, et l'indicateur le plus répandu est l'indice de GINI qui varie entre 0 et 1 (ou 0 et 100, selon l'échelle choisie). Plus il est élevé, plus les inégalités sont fortes.

L'intérêt (en n'oubliant pas ce qui vient d'être dit sur l'erreur d'échantillonnage) de cet indice est de permettre des comparaisons dans l'espace et dans le temps. Certains pays sont-ils plus inégalitaires que d'autres ? Dans un même pays, les inégalités se sont accrues ou, au contraire, ont-elles baissé ?

Du graphique 1 page 26, il ressort que le Luxembourg se classe en position plutôt favorable : parmi les pays considérés, seuls le Danemark et la Suède enregistrent une répartition des revenus plus égalitaire.

Si l'on regarde maintenant l'évolution au Luxembourg, une relative stabilité est observée au cours des cinq dernières années. Cette relative inertie dans le temps – qui peut s'expliquer par différentes raisons (par exemple l'existence de minima sociaux incompressibles) – est souvent reprochée à l'indice de GINI (cf. tableau 1 page 26).

Pour illustrer l'importance des inégalités existant dans un pays, l'écart entre le revenu (ou le niveau de vie) des ménages les plus aisés et celui des ménages les moins bien lotis est, sans doute, un indicateur plus parlant que le fameux indice lui-même.

En classant la population en dix groupes de même importance[4] et en y calculant le revenu moyen, on peut voir qu'entre les deux groupes extrêmes le rapport est de 1 à 8.

A relever encore la progression spectaculaire (+ 65 %) entre l'avant-dernier et le dernier groupe (cf. graphique 2 ci-contre).

La comparaison par pays du rapport en question (cette fois-ci, entre les niveaux de vie extrêmes), établie par l'OCDE, montre que la hiérarchie des pays ne diffère guère de celle fournie par l'indice de GINI. L'inégalité reste, de loin, la plus prononcée au Portugal où le niveau de vie des plus riches est 12 fois plus élevé. L'Italie, la Grande-Bretagne, l'Irlande, et également notre voisin, l'Allemagne, figurent dans le groupe des pays plutôt inégalitaires. De nouveau, le Luxembourg occupe une place honorable et n'est devancé que par le Danemark et la Suède (cf. graphique 3 ci-contre)

Le graphique 4 retrace l'évolution par décile, des parts relatives de travailleurs manuels[5] faisant partie de ménages concernés. Alors que dans les trois premiers déciles, ils représentent encore 80 %, ce pourcentage tombe à un peu moins de 10 % dans le dernier décile. Les inégalités monétaires sont donc liées au statut socioéconomique, les ménages aisés comptant très peu de personnes du bas de l'échelle professionnelle.

*Graphique 2 : Luxembourg – revenu disponible par décile – 2008*

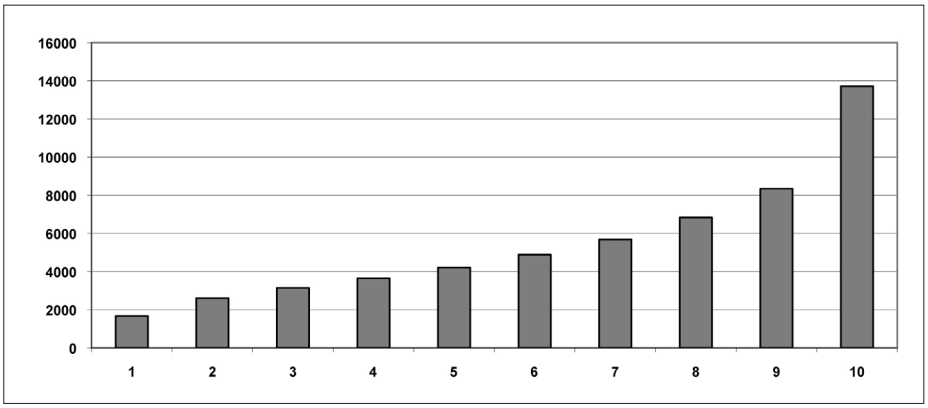


*Source : CEPS-STATEC - EU-SILC 2008*

*Graphique 3 : niveau de vie – rapport entre le décile le plus bas et le décile le plus élevé – milieu des années 2000 (pays sélectionnés)*

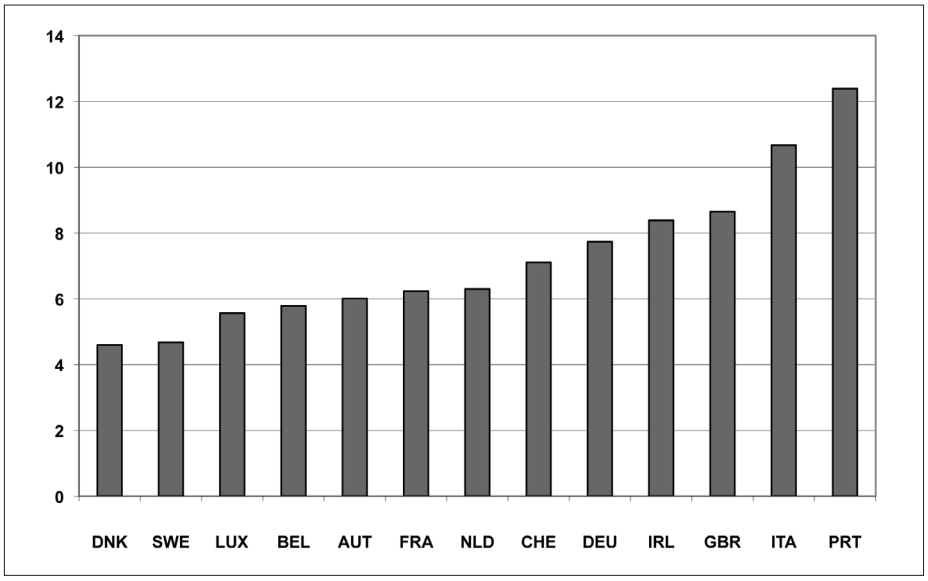


*Source : OCDE*

*Graphique 4 : Luxembourg – part (en %) des travailleurs manuels par décile de revenu*

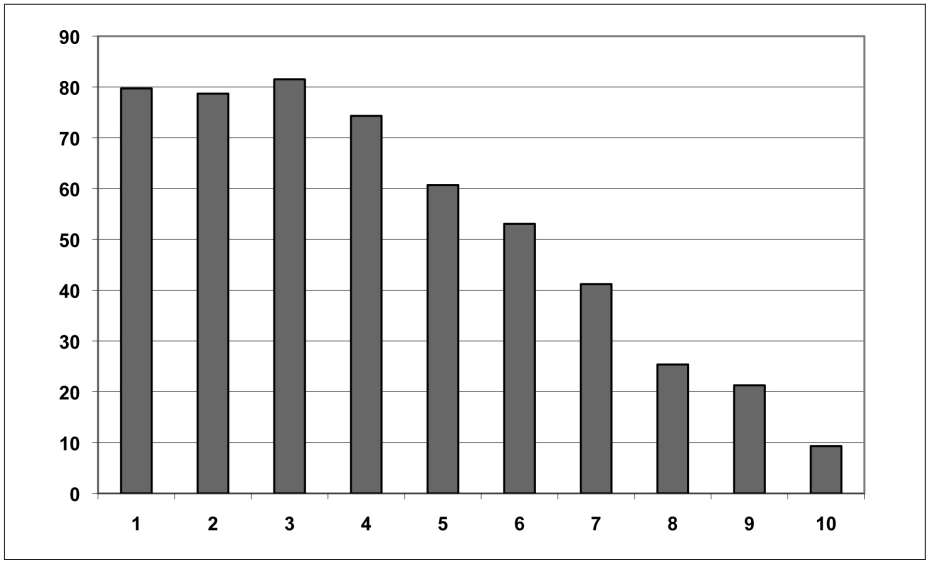


*Source : CEPS-STATEC - EU-SILC 2008*

*Tableau 2 : parts (en %) des ménages propriétaires de leur logement ou occupant une maison individuelle isolée selon le niveau de vie*

| Libellé | Déciles | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| Propriétaires | 41 | 52 | 51 | 73 | 81 | 80 | 77 | 84 | 80 | 84 |
| Occupants d'une maison isolée | 14 | 23 | 19 | 28 | 37 | 52 | 43 | 43 | 48 | 55 |

Source : CEPS-STATEC - EU-SILC 2008

*Inégalités de logement*

Le pourcentage de ménages propriétaires de leur logement (tableau 2) tend à s'accroître avec le niveau de vie. Alors qu'il ne dépasse guère les 50 % dans les trois premiers déciles, il devient égal ou supérieur à 80 % dans les trois derniers.

Si le fait de vivre dans une maison individuelle isolée n'est pas forcément le signe d'une qualité de logement supérieure (il existe des appartements très luxueux), il n'empêche que ce type d'habitation est souvent considéré comme la solution idéale et constitue, dans ce domaine, l'objectif ultime de beaucoup de ménages luxembourgeois. De nouveau, de nettes différences selon le niveau de vie apparaissent, les parts relatives en question variant de 14 % à 55 %.

Le surpeuplement du logement peut avoir un impact négatif non négligeable sur les conditions de vie. Des chercheurs du CEPS/INSTEAD (2009) ont analysé les caractéristiques des ménages qui en sont victimes. Les occupants d'une maison souffrent moins souvent (2 %) de cet inconvénient que ceux habitant un appartement (22 %), et les propriétaires (2 %) moins que les locataires (quelque 20 %). Si l'on se réfère à ce qui précède concernant les liens entre niveau de vie et statut d'occupation ou type d'immeuble, on peut penser que les ménages plus aisés se trouvent en bien meilleure situation.

*Inégalités sur le marché du travail*

Le tableau 3 atteste que l'origine sociale continue de jouer un rôle non négligeable en ce qui concerne le chômage, le niveau de qualification ou la place occupée dans la hiérarchie professionnelle.

La profession du père sert d'indicateur à l'origine sociale d'un individu. Pour le niveau de qualification, c'est le pourcentage des personnes n'ayant pas le niveau Bac (ou assimilé) qui est considéré. Grâce au « Socio Economic Index », dérivé de la Classification internationale type des professions (CITP), on détermine l'échelon atteint sur l'échelle des professions.

Les enfants issus de ménages avec un père hautement qualifié enregistrent un taux de chômage inférieur de 3 points de pourcentage à celui des descendants de travailleurs manuels. Alors que seulement un peu plus d'un quart des premiers se retrouve parmi les peu qualifiés, cette proportion monte à près de 60 % chez les seconds. Le « Socio Economic Index » fait état d'un écart de quelque 18 points entre les deux.

**Le surpeuplement du logement peut avoir un impact négatif non négligeable sur les conditions de vie.**

Comme signalé dans l'introduction, la façon usuelle de définir et de mesurer la pauvreté inclut la dimension de l'inégalité. Les « working poor » constituent une catégorie spécifique parmi les pauvres. Ce sont les personnes qui, tout en travaillant, n'arrivent pas à disposer de revenus suffisants pour échapper à la pauvreté.

Selon l'enquête EU-SILC du STATEC/CEPS, sont particulièrement touchés les travailleurs peu qualifiés qui, pour cette raison, restent en très grande partie confinés à des métiers manuels. Cumulant ces deux handicaps, pratiquement un quart des travailleurs portugais se retrouvent en dessous du seuil de pauvreté. Il s'agit là d'une forme d'inégalité qui en dit long sur la société luxembourgeoise. ◆

*[1] Pour l'Observatoire des inégalités : « une inégalité sociale correspond à une différence de situation des individus en raison des ressources qu'ils détiennent (éducation, revenus, capital social, etc.) ou de pratiques (santé, logement, situation d'emploi, etc.) qui peuvent être classées hiérarchiquement. »*

*[2] Plus de détails sur la définition et le calcul des taux de pauvreté se trouvent dans les différentes éditions du rapport* Travail et cohésion sociale *publié par le STATEC.*

*[3] Pour y remédier, on procède à des repondérations. Il serait cependant illusoire de croire qu'ainsi les distorsions provoquées par le non réponse puissent être complètement éliminées.*

*[4] En fait, ce sont les différents seuils de niveau de vie séparant les groupes entre eux qui sont appelés déciles.*

*[5] Dans la Classification internationale type des professions (CITP), ce sont les grands groupes 5 à 9.*

***Références***

*Bihr Alain, Pfefferkorn Roland,* Le système des inégalités, *Paris, La Découverte, 2008.*

*Conseil national de l'information statistique (Cnis), « Indicateurs d'inégalités sociales », in :* France, portrait social *– édition 2008.*

*Fusco Alessio, Haag Antoine, « Des logements surpeuplés au Luxembourg ? »,* Vivre au Luxembourg, Chroniques de l'enquête PSELL-3/2007, *CEPS/INSTEAD.*

*Observatoire des inégalités,* Quelle est la différence entre inégalité sociale et discrimination ?, *http://www.inegalites.fr/spip.php?article779*

*OCDE,* Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE, *2008.*

*Tableau 3 : chômage, qualification et profession des 15 à 39 ans selon la profession du père*

| Libellé | Profession du père | | |
|---|---|---|---|
| | Cadres supérieurs, Professions intellectuelles et scientifiques | Techniciens, Employés administratifs | Travailleurs manuels |
| Taux de chômage | 4,0% | 4,7% | 7,1% |
| Part des moins qualifiés | 26,0% | 38,1% | 59,9% |
| Socio Economic Index | 58,8 | 53,1 | 40,6 |

Source : STATEC - EFT2008